

L'utilisation de l'eau de distribution

> Cédric PREVEDELLO
(pour le compte de la S.A. Aquawal)

L'eau de distribution est utilisée pour satisfaire les besoins quotidiens des ménages et des entreprises. Elle intervient dans les processus de production industrielle et agricole, mais aussi comme bien de consommation courant dans la vie de tout un chacun. L'utilisation de l'eau de distribution représente avant tout un enjeu de santé publique, puisque l'eau potable est un élément essentiel de l'hygiène globale, mais il s'agit également d'une problématique environnementale puisque l'eau de distribution est extraite des ressources naturelles (eau de surface et eau souterraine) et rejetée dans l'environnement. Il s'agit enfin d'une problématique d'ordre économique et social étant donné que l'eau de distribution correspond à la fois à un bien de première nécessité et à une matière première intervenant dans divers processus de production.

Plus de 60 sociétés distribuent l'eau potable en Wallonie

La distribution d'eau potable en Région wallonne est assurée par 61 distributeurs, parmi lesquels on dénombre 47 communes, 13 intercommunales (dont une ne dessert que des zonings industriels) et un opérateur public régional (la Société Wallonne des Eaux - SWDE). Le secteur de la distribution est concentré dans cinq grandes sociétés qui assurent, à elles seules, 86 % de l'alimentation en eau potable de la Région. [↘ FIG RES EAU 3-1]

Tous ces opérateurs sont des opérateurs publics. La gestion privée de la production et de la distribution d'eau potable a toujours été marginale en Région wallonne et le dernier opérateur privé (Electrabel) s'est retiré du secteur à la fin de l'année 2005. L'évolution du secteur de la distribution d'eau se démarque donc de celle des autres réseaux (transports, électricité, gaz, téléphonie...) qui, tout en étant aussi des monopoles traditionnels du secteur public, sont de plus en plus soumis à la libéralisation du marché européen.

Le secteur de la production-distribution d'eau occupe environ 2 500 emplois directs en Région wallonne. A ceux-ci viennent s'ajouter les emplois indirects générés par les investissements et la sous-traitance aux entreprises privées.

40 % des volumes d'eau prélevés pour la distribution publique sont exportés

En 2003, les volumes d'eau prélevés en Région wallonne pour la distribution publique s'élevaient à 404,4 millions de m³. Plus de la moitié des prélèvements (57 %) sont effectués par des producteurs wallons⁽¹⁾ et le reste (43 %) par un opérateur bruxellois (VIVAQUA) et 2 producteurs flamands (la VMW et la TMVW). Notons enfin qu'un faible pourcentage de l'eau distribuée en Région wallonne, soit environ

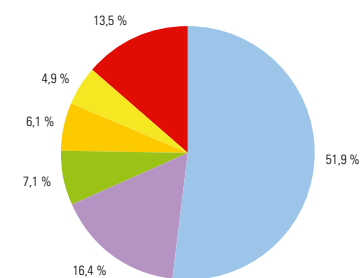
1,5 millions de m³ par an est importé par la SWDE, principalement au départ de la Région flamande.

Une fois prélevée, l'eau peut être échangée entre opérateurs pour des raisons de complément d'approvisionnement, pour des raisons techniques ou pour des raisons économiques. Au final, ce sont 40 % des volumes d'eau prélevés en Région wallonne qui sont exportés vers les deux autres régions du pays⁽²⁾. Le solde, soit 242,7 millions de m³ est utilisé pour la distribution d'eau potable en Région wallonne.

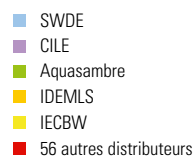
[↘ FIG RES EAU 3-2]

Le rendement global⁽³⁾ du réseau de distribution en Région wallonne est légèrement inférieur à 70 % [🔍 dossier scientifique], ce qui signifie que sur 100 m³ d'eau prélevés dans les ressources et destinés à la distribution publique en Région wallonne, un peu moins de 70 m³ sont facturés aux usagers. Les 30 m³ non enregistrés sont soit utilisés par les distributeurs pour nettoyer leurs installations et/ou par la protection civile et les services incendies, soit perdus du fait de fuites dans le réseau, ou simplement non comptabilisés au niveau des compteurs d'eau. [↘ TAB RES EAU 3-1]

FIG RES EAU 3-1 Part des raccordements entre les différents distributeurs d'eau potable en Région wallonne (décembre 2005)

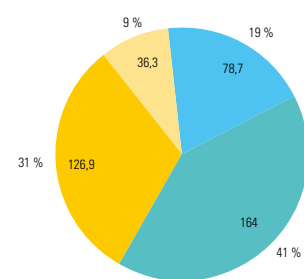


Nombre total de raccordements : 1 390 223



Sources : S.A. Aquawal ; Belgique

FIG RES EAU 3-2 Destination des prélèvements et des importations d'eau à des fins de distribution publique en Région wallonne (année 2003)



Volume total prélevé et importé : 405,9 millions de m³

Région wallonne

- Volumes consommés (facturés)
- Volumes non enregistrés (perte des réseaux et non facturation)

Volumes exportés

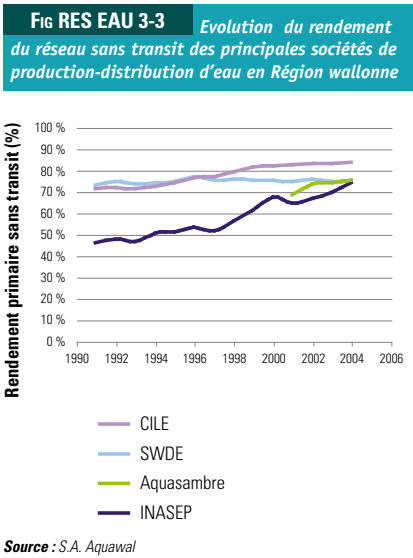
- par VIVAQUA (ex-CIBE) (société bruxelloise)
- par la VMW et la TMVW (sociétés flamandes)

Source : S.A. Aquawal

TAB RES EAU 3-1 Indicateurs du rendement des réseaux de distribution en Région wallonne (année 2003)	
Indicateur	Valeur
Rendement du réseau sans transit	67,6 %
Indice linéaire de perte	5,7 m ³ /(j. km)

Source : S.A. Aquawal

Depuis 1991, le rendement des réseaux des principales sociétés distributrices tend à s'améliorer, suite au renouvellement progressif des conduites. Les opérations de renouvellement s'accroissent ces dernières années et représentent la plus grosse part des investissements du secteur de la distribution (140 millions d'euros sur la période 2004 - 2006). [↪ FIG RES EAU 3-3]



Les Wallons parmi les plus faibles consommateurs d'eau de distribution en Europe

La consommation totale d'eau potable⁽⁴⁾ à usage domestique et non-domestique s'élevait en 2003, en Région wallonne, à 164 millions de m³. Cela représente l'équivalent de 133 litres d'eau de distribution consommée par jour et par personne. En guise de comparaison, la consommation d'eau en bouteille représente environ 0,35 l/(hab.j) et celle d'eau de pluie environ 9 l/(hab.j). [↪ TAB RES EAU 3-2]

TAB RES EAU 3-2 Consommation d'eau de distribution en Région wallonne (année 2003)	
Indicateur	
Consommation totale d'eau de distribution	164 millions m ³ /an
Consommation par personne (toutes activités confondues ⁽⁵⁾)	133,2 l/jour
Consommation par raccordement (toutes activités confondues ⁽⁵⁾)	120,9 m ³ /an

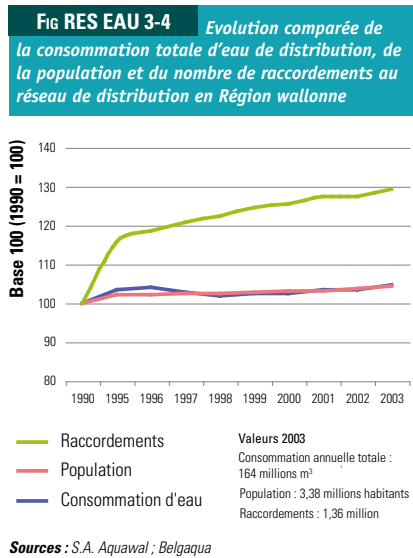
Source : S.A. Aquawal

Cette consommation est plus faible que celle enregistrée à Bruxelles (167,9 l/(hab.j)) ou en Flandre (157 l/(hab.j)). Elle est d'autre part nettement inférieure à celle observée dans les autres pays européens. [↪ TAB RES EAU 3-3]

TAB RES EAU 3-3 Consommation totale d'eau de distribution par personne et par jour dans certains pays européens (année 2001)	
Pays	Consommation (toutes activités confondues ⁽⁵⁾) en l/(hab.j)
Belgique	151,6
Allemagne	158,7
Pays-Bas	204,5
Danemark	208,4
Suède	217,9
France	261,8
Espagne	282,6
Royaume-Uni	283,6
Suisse	388,9

Source : Eurostat 2006

La consommation d'eau de distribution évolue parallèlement à l'évolution de la population wallonne. Ainsi, depuis 1990, la consommation d'eau et la population ont augmenté chacune



d'environ 5 %. Le nombre de raccordements a quant à lui augmenté d'environ 30 %. Le fait que l'augmentation du nombre de raccordements soit plus importante que celle du nombre d'habitants est lié à la diminution de la taille moyenne des ménages [voir MEN] ainsi que, dans une moindre mesure, à la tertiarisation de l'économie [voir ENTR] [📄 dossier scientifique]. Par conséquent, si la consommation totale d'eau de distribution par personne n'évolue pas, la consommation moyenne par raccordement diminue, elle, constamment. [↪ FIG RES EAU 3-4]

La consommation domestique d'eau de distribution dépend du revenu des ménages

La consommation d'eau de distribution dite «domestique» en Région wallonne varie entre 85 et 105 litres par jour et par habitant, selon le type de définition considéré. De plus, cette consommation n'est pas répartie de manière uniforme sur l'ensemble du territoire. Certaines régions, comme le Hainaut ou le sud de la Province de Namur sont caractérisées par des consommations domestiques inférieures à la moyenne régionale (estimée à 77 m³/(compteur.an)).

Une double définition de la consommation d'eau domestique

La consommation domestique d'eau de distribution est définie en faisant référence, soit à l'usager, soit à l'utilisation qui en est faite. Un usager caractérisé comme «non-domestique» (par exemple une industrie) peut utiliser de l'eau à des fins domestiques (chasses d'eau, douches, entretien des locaux...). Inversement, un ménage peut utiliser de l'eau pour une activité non domestique pratiquée à domicile (commerce, HORECA...). Cette double définition conduit à des estimations différentes de la consommation domestique d'eau de distribution. [📄 dossier scientifique]

A contrario, les volumes enregistrés dans l'est de la Province de Liège et le long de l'axe Namur-Bruxelles, y compris la Province du Brabant wallon sont supérieurs à la moyenne régionale. [↗ CARTE RES EAU 3-1]

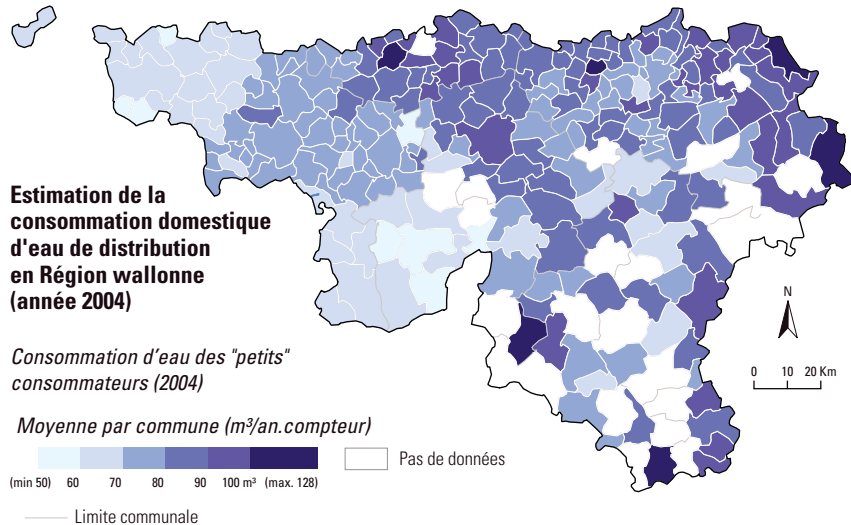
Ces différences observées entre communes ne sont pas le fruit du hasard. La consommation d'eau de distribution est avant tout déterminée par le revenu des ménages. Des revenus plus importants (observés p.ex. dans le Brabant wallon) signifient en effet un niveau de vie globalement plus élevé : maisons plus grandes, présence de jardins et de piscines, équipements électroménagers plus nombreux..., ce qui induit en général une consommation d'eau de distribution plus importante. Les différences de consommation observées dépendent aussi fortement de la présence d'une citerne d'eau de pluie dans les logements. La présence d'un tel équipement explique notamment les plus faibles consommations d'eau de distribution dans la région de Tournai [voir RES EAU 4]. [↗ CARTE RES EAU 3-2]

Par contre, et contrairement aux idées reçues, le prix de l'eau ne permet pas d'expliquer correctement les différences de consommations observées entre les différentes communes. En effet, l'élasticité-prix de la demande en eau est relativement faible en Région wallonne ($\epsilon = -0,21$). C'est la raison pour laquelle le prix de l'eau ne fait pas partie *a priori* des leviers les plus efficaces pour agir sur la demande en eau de distribution [📄 dossier scientifique].

L'élasticité-prix de la demande en eau

L'élasticité-prix de la demande en eau (ϵ) correspond à la variation (en %) de la consommation d'eau lorsque le prix de l'eau augmente de 1%. A l'heure actuelle, l'élasticité-prix est estimée à $-0,21$ en Région wallonne [📄 dossier scientifique]. Cela veut donc dire qu'une augmentation de 1% du prix de l'eau s'accompagne d'une diminution de 0,21% de la consommation d'eau de distribution.

CARTE RES EAU 3-1



Sources : S.A. Aquawal et sociétés de distribution d'eau

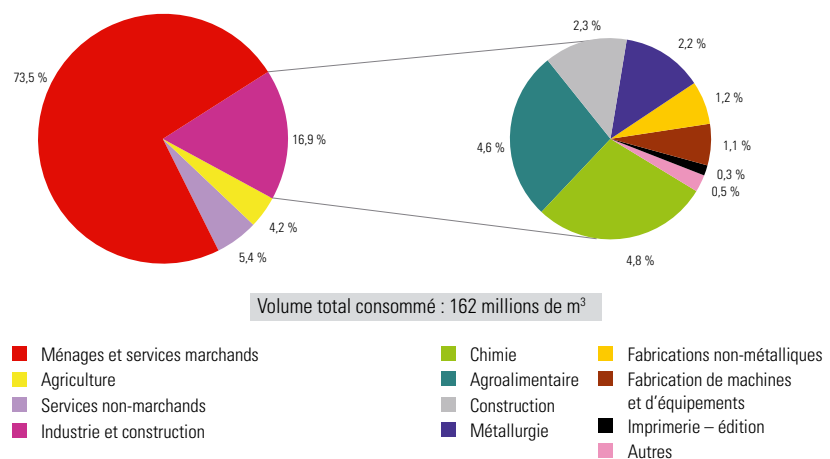
La consommation d'eau de distribution pour des usages non-domestiques est difficile à estimer

En général, il est difficile de déterminer avec précision les volumes d'eau de distribution utilisés pour satisfaire les besoins non-domestiques (productions industrielles, activités agricoles...). En effet, un compteur d'eau comptabilise indifféremment la consommation d'eau liée à l'activité économique et celle liée à l'habitat proprement dit, les deux fonctions étant fréquemment mélangées au sein d'un même bâtiment.

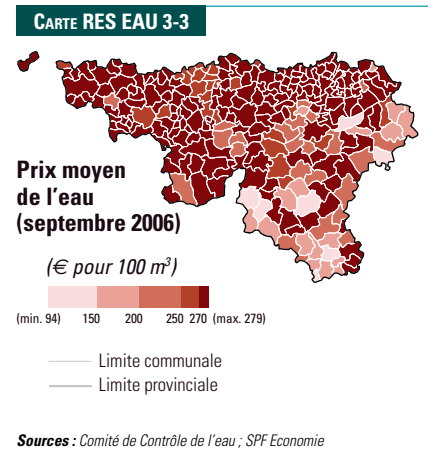
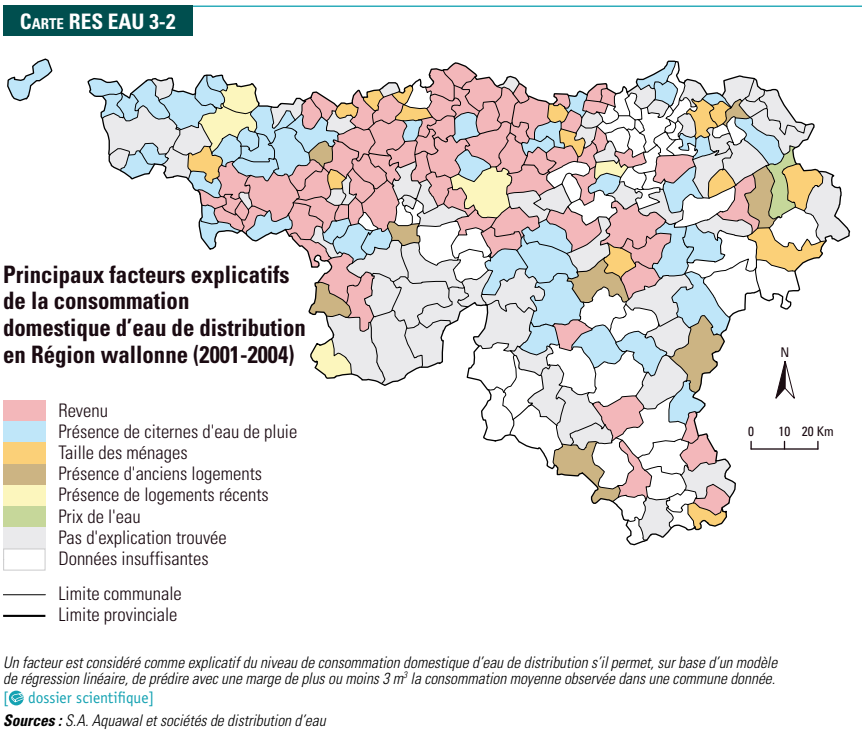
Selon les estimations⁽⁶⁾, la consommation d'eau du secteur de l'industrie et de la construction représentait environ 27 millions de m³ en 2002, celle du secteur des services non-marchands (hôpitaux, écoles, lieux de cultes et administrations) environ 9 millions de m³ et celle de l'agriculture environ 7 millions de m³. Mis à part les commerces⁽⁸⁾, les secteurs d'activité qui utilisent le plus d'eau de distribution à des fins non-domestiques sont le secteur de la chimie et des industries agroalimentaires. [↗ FIG RES EAU 3-5]

FIG RES EAU 3-5

Répartition de la consommation d'eau de distribution (en millions de m³) entre les différents types d'usagers en Région wallonne (année 2002)



Sources : S.A. Aquawal ; Comité de contrôle de l'eau ; MRW-DGRNE-DE

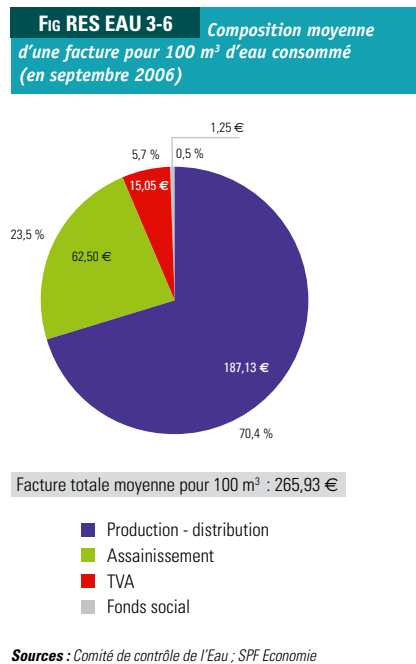


Depuis le 1er janvier 2005, la structure du prix de l'eau est unique et identique pour tous les consommateurs wallons qu'ils s'agissent des ménages, des agriculteurs, des entreprises ou encore des administrations⁽¹¹⁾. Cette structure uniformisée repose sur les notions de Coût-Vérités des services : Coût-Vérité à la Distribution (CVD) et Coût-Vérité à l'Assainissement (CVA). Pour les ménages, la structure tarifaire est progressive en fonction des volumes consommés. Elle est par contre dégressive pour les gros consommateurs. [↘ TAB RES EAU 3-4]

La structure tarifaire évolue vers le prix-vérité

Le prix de l'eau est un outil essentiel pour la gestion des services liés à la distribution d'eau. Il permet de financer des mesures de protection de l'environnement [voir EAU 1 et EAU 4] ainsi que de moduler dans une certaine mesure le comportement des consommateurs. D'ici 2010, chaque Etat membre de l'Union européenne est tenu d'appliquer le *prix-vérité de l'eau*. Ce prix-vérité est déterminé en intégrant l'ensemble des coûts des services générés à chaque étape du cycle anthropique de l'eau (production, distribution, assainissement, protection des ressources⁽⁹⁾). L'obligation d'appliquer le coût-vérité explique pourquoi le prix de l'eau en Région wallonne a évolué récemment de manière importante, suite à l'intégration dans sa structure de différents éléments tels que l'assainissement des eaux usées, la protection des captages⁽¹⁰⁾ ou le fonds social de l'eau [dossier scientifique]. [↘ Fig RES EAU 3-6]

récupérés intégralement...). Ainsi, une facture d'eau reçue en septembre 2006 pour un volume consommé de 100 m³ pouvait varier, toutes taxes et redevances comprises, entre 94 € et 280 € suivant la commune desservie. [↘ CARTE RES EAU 3-3]



TAB RES EAU 3-4 Structure tarifaire appliquée par compteur en Région wallonne

Tranches de consommation annuelle	Prix par m³ distribué
Redevance annuelle d'abonnement (fixe) :	20 CVD + 30 CVA
De 0 à 30 m³ :	½ CVD + fonds social
De 30 à 5 000 m³ :	CVD + CVA + fonds social
De 5 000 à 25 000 m³ :	0,9 CVD + CVA + fonds social
Au-delà de 25 000 m³ :	a CVD + CVA + fonds social avec 0,5 ≤ a ≤ 0,9

Le CVD (Coût-Vérité à la Distribution) est le coût réel de la production et de la distribution d'un m³ d'eau. Il est déterminé sur base d'un plan comptable uniformisé applicable aux opérateurs de production et de distribution d'eau.

Le CVA (Coût-Vérité à l'Assainissement) est le coût réel de l'assainissement d'un m³ d'eaux usées.

Source : Code de l'Eau

En 2006, les tarifs appliqués par les nombreux distributeurs d'eau étaient encore très hétérogènes, principalement pour des raisons historiques (réseaux gérés par les pouvoirs communaux, coûts des services non

C'est seulement à partir du 1er janvier 2007 que les prix seront calculés sur base d'une comptabilité uniforme appliquée à l'ensemble des distributeurs (plan comptable uniformisé du secteur de l'eau). La forte hétérogénéité du prix de l'eau que les usagers wallons connaissent encore aujourd'hui devrait donc s'estomper très prochainement.

L'augmentation de la facture d'eau va financer l'épuration des eaux usées

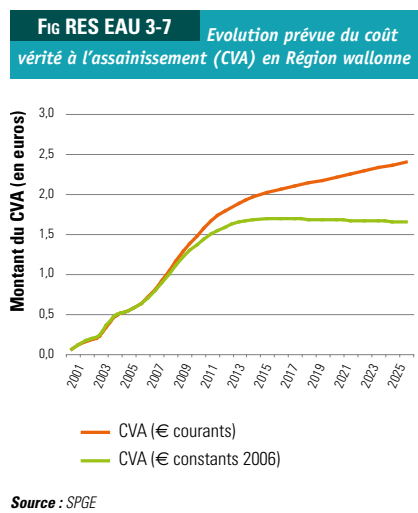
En 2006, le prix d'un mètre cube d'eau de distribution s'élevait, en moyenne en Région wallonne, à 2,65 €, toutes taxes et redevances comprises. Ce montant est destiné pour 70 % à couvrir les coûts de production et de distribution et pour 23 % à financer l'assainissement des eaux usées. Le solde hors TVA sert à alimenter le Fonds social de l'eau. [↘ Fig RES EAU 3-6]

Le Fonds social de l'eau

Le Fonds social de l'eau est un mécanisme financier mis en place pour aider les ménages en difficulté à s'acquitter de leur facture d'eau. Chaque mètre cube d'eau de distribution consommée en Région wallonne est majoré de 0,0125 € de manière à alimenter une caisse dont le montant est ensuite réparti entre les différents Centres Publics d'Aide Sociale.

Le niveau du prix de l'eau de distribution est directement fonction du niveau de consommation. Par conséquent, étant donné que les charges supportées par les distributeurs d'eau (maintenance des réseaux, frais de structure...) sont des charges fixes, une diminution de la consommation d'eau de distribution au niveau régional s'accompagne d'une augmentation du prix de l'eau du robinet. C'est pourquoi l'eau de distribution est apparemment moins chère en Flandre et à Bruxelles où le niveau de consommation est plus élevé qu'en Région wallonne. Il faut cependant noter que la facture d'eau actuelle en Région wallonne représente en moyenne environ 1 % du budget des ménages et entre 0,1 et 0,2 % du budget de la plupart des entreprises [📄 dossier scientifique].

Le principal changement qui va s'opérer au niveau du prix de l'eau ces prochaines années implique une augmentation du coût lié à l'assainissement des eaux usées (CVA), dont le montant doit permettre d'équiper l'ensemble de la Région wallonne en stations d'épuration [voir EAU 1]. On prévoit que ce montant passera progressivement de 0,5 € par m³ en 2005, à environ 1,5 € à l'horizon 2012 (en euros constants). [↘ Fig RES EAU 3-7]



Comment réguler la consommation d'eau de distribution ?

La régulation de la consommation vise actuellement à promouvoir un usage rationnel de l'eau de distribution. Les principaux moyens mis en œuvre pour limiter la consommation en eau sont de deux types : (1) l'information et la sensibilisation et (2) la promotion des ressources alternatives.

L'information et la sensibilisation du public emploie des vecteurs très variés (journaux périodiques, factures d'eau, sites web, brochures thématiques, journées thématiques...). Les acteurs à la base de cette information sont également très diversifiés : sociétés de distribution, administrations, associations environnementales, organisations de défense des consommateurs...

Les obligations européennes et la récupération des coûts des services

La directive européenne 2000/60/CE fixe des règles en termes de tarification de l'eau⁽¹²⁾. Ainsi, son article 9 prévoit que d'ici 2010 :

- les différents secteurs économiques contribuent de manière appropriée à la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, en tenant compte, notamment, du principe du pollueur-payeur ;
- la politique de tarification de l'eau incite les usagers à utiliser les ressources en eau de manière efficace afin de contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux de la directive-cadre [voir Introduction EAU].

Les Etats membres peuvent néanmoins déroger à ces obligations en fonction des effets sociaux, environnementaux et économiques de la récupération des coûts⁽¹³⁾, ainsi que des conditions géographiques et climatiques des régions concernées. L'analyse réalisée dans le cadre de l'état des lieux par district hydrographique a montré qu'en 2001, le taux de récupération des coûts des services de production et de distribution d'eau était déjà proche de 100 % en Région wallonne. Cette tendance se renforcera à l'avenir avec la nouvelle structure tarifaire et la mise en application du plan comptable uniformisé de l'eau.

Taux de récupération des coûts des services de production et de distribution d'eau en Région wallonne (année 2001)

Secteur économique	Récupération des coûts		
	District Escaut	District Meuse	Région wallonne
Agriculture	85 %	80 %	81 %
Industries	82 %	79 %	80 %
Ménages	97 %	86 %	90 %
Global	94 %	85 %	88 %

Source : MRW-DGRNE-DE (Observatoire des Eaux de surface)

En ce qui concerne la promotion des ressources alternatives, elle est essentiellement orientée vers l'utilisation de l'eau de pluie. Elle se réalise tant par des moyens économiques (prime à l'installation d'une citerne dans certaines communes), que par des moyens réglementaires (obligation d'installer une citerne dans les permis de bâtir ou de lotir), que par la sensibilisation, particulièrement de la part des associations environnementales [voir RES EAU 4].

Enjeux et perspectives

Les usagers wallons sont particulièrement économes en eau de distribution. La consommation totale par personne est en effet la plus faible des pays industrialisés. En outre, elle évolue très peu d'année en année, suivant en cela l'évolution du nombre d'habitants. Il n'y a donc pas a priori d'absolue nécessité à pousser l'ensemble des usagers wallons à réduire leur consommation d'eau de distribution. Il faut plutôt veiller en priorité à maintenir autant que possible la consommation globale à son niveau actuel. Ceci se justifie d'autant plus qu'une diminution de la consommation d'eau de distribution pourrait avoir comme conséquences : (1) de réduire les moyens financiers dont disposent les distributeurs d'eau pour renouveler leurs réseaux et maintenir la qualité de l'eau du robinet et (2) d'induire à terme une augmentation du prix de l'eau [📄 dossier scientifique].

Environ 30 % de l'eau prélevée en Région wallonne à des fins de distribution publique ne sont pas enregistrés aux compteurs des usagers, principalement à cause de fuites dans le réseau de distribution. Il convient donc de poursuivre les efforts réalisés jusqu'à présent pour renouveler les conduites, de manière également à diminuer la pression quantitative sur les ressources en eau [voir RES EAU 1 et RES EAU 2].

La récupération des coûts des services liés à la production et à la distribution d'eau est actuellement proche de 100 % en Région wallonne. Cette tendance à la récupération intégrale des coûts va encore s'accroître les prochaines années suite à la nouvelle réforme tarifaire et à l'augmentation programmée du coût véridic à l'assainissement. Cependant, pour respecter totalement les obligations européennes, l'application du coût-véridic nécessite encore l'intégration de l'ensemble des coûts environnementaux. Ceux-ci n'ont pas encore fait l'objet, jusqu'à présent d'une évaluation complète en Région wallonne.

Bien que de nombreuses informations soient disponibles au sujet de l'utilisation de l'eau de distribution, plusieurs éléments mériteraient d'être davantage développés comme :

- la consommation domestique d'eau de distribution. Il manque en effet une définition claire et précise et de ce type de consommation et des moyens pour pouvoir l'estimer correctement ;
- l'évolution du rendement des réseaux à l'échelle de la Région ;
- la recherche des facteurs déterminant la consommation domestique et non-domestique de l'eau de distribution, en particulier l'élasticité-prix de la demande en eau à court et à long terme pour les différents secteurs d'activités ;
- le niveau d'utilisation des substituts à l'eau de distribution (eau de pluie, puits privés, eau de source, eau en bouteille...) par les ménages et les entreprises ;
- la réalisation d'un écobilan complet de la production et de la distribution d'eau potable⁽¹⁴⁾.

Enfin, alors que l'eau du robinet est une des denrées alimentaires les plus contrôlées à l'heure actuelle [voir SANTE 3] et que son prix est particulièrement attractif⁽¹⁵⁾, elle fait encore l'objet d'une méfiance persistante de la part de nombreux consommateurs. Des efforts doivent donc encore être réalisés par les distributeurs d'eau, notamment en terme de communication pour freiner le désintérêt des ménages wallons pour l'eau du robinet au profit de l'eau en bouteille⁽¹⁴⁾ [📄 dossier scientifique].

Remerciements

Nous remercions pour leur collaboration et/ou relecture :

Pierre BOUHY, Micheline CAJOT, Michel CLIGNET, Michel DUMONT, Claude FAUVILLE, Catherine HALLET, Catherine LATOUR, Jean-Paul LEDANT, Guy PERLEAU, Francis ROSILLON, Janusz SZWARCENSZTAJN, Jean-Luc VASEL, ainsi que le personnel, le Comité de Direction, le Conseil d'Administration et les présidents et membres des Commissions d'AQUAWAL

Sources principales

- PREVEDELLO, C. 2006. *L'utilisation de l'eau de distribution en Région wallonne* : Dossier scientifique réalisé dans le cadre de l'élaboration du Rapport analytique 2006-2007 sur l'état de l'environnement wallon. S.A AQUAWAL.110 p.
- PREVEDELLO, C. 2006. *La qualité de l'eau de distribution* : Dossier scientifique réalisé dans le cadre de l'élaboration du Rapport analytique 2006-2007 sur l'état de l'environnement wallon. S.A AQUAWAL. Namur. 39 p.
- AUBIN, D. et VARONE, F. 2001. *La gestion de l'eau en Belgique – Analyse historique des régimes institutionnels (1804 – 2001)*, CRISP, Courrier hebdomadaire n°1731 – 1732.
- CORNUT P. 2003. *Histoires d'eau, les enjeux de l'eau potable au XXIe siècle en Europe Occidentale*. Éditions Luc Pire, Bruxelles.
- NAUGES, C. et THOMAS, A. 2001. *Dynamique de la consommation d'eau potable des ménages : une étude sur un panel de communes françaises*. Économétrie et prévisions, Numéro Spécial «Économie de l'environnement et des ressources naturelles».
- MRW-DGRNE-DE. 2005. District Hydrographique International de la Meuse, de l'Escaut et du Rhin, Tome I : Etat des lieux en Région wallonne : http://environnement.wallonie.be/directive_eau/

- (1) Les producteurs wallons sont au nombre de 58.
- (2) Un peu moins de 200 000 m³ d'eau est également exporté chaque année vers le Grand Duché du Luxembourg au départ d'ouvrages situés sur la commune d'Arlon.
- (3) Le rendement du réseau sans transit est défini comme le rapport entre les volumes enregistrés (par les compteurs) et les volumes disponibles pour la distribution publique (c-à-d les volumes produits + volumes achetés – volumes vendus).
- (4) Le volume consommé est calculé à partir du relevé annuel des compteurs d'eau placés chez tous les usagers. Il correspond donc au volume enregistré [📄 dossier scientifique].
- (5) Usages industriels et usages agricoles compris.
- (6) PREVEDELLO, C. 2005. La réforme de la tarification en Région wallonne : impact redistributif sur les ménages et les entreprises. Tribune de l'eau, vol.58 n°634, pp. 15-22.
- (7) La consommation d'eau de distribution du secteur des services marchands et non-marchands combinés représentait environ 37 millions de m³ en 2002.
- (8) Selon les estimations, le secteur commercial est celui qui consomme le plus d'eau de distribution à usage non domestique (environ 13 millions de m³) de part le nombre important de commerces en Région wallonne. Il faut néanmoins relativiser cette information vu la difficulté de séparer la consommation d'eau à usage domestique de celle à usage non-domestique au niveau des compteurs installés dans les commerces. [📄 dossier scientifique]
- (9) Le coût des dommages causés à l'environnement par les activités humaines (coût environnemental) est difficile à évaluer. De nombreuses données sont encore manquantes ou incomplètes en Région wallonne pour permettre cette évaluation.
- (10) Un montant de 0,0992 € par m³ d'eau distribuée est réservée à cette fin et inclus dans le coût vérité à la distribution (CVD).
- (11) Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement et constituant le Code de l'Eau : article D.228.
- (12) Ces obligations ont été transposées en droit wallon dans le Code de l'Eau : articles D.5 et D.6.
- (13) L'évaluation des coûts environnementaux et des coûts pour les ressources qui doivent être pris en compte dans le calcul du taux de récupération n'a pas pu être réalisée en Région wallonne, faute de données fiables et exploitables.
- (14) Une toute première analyse du cycle de vie de l'eau distribuée en Région wallonne concluait que la production et la distribution d'un mètre cube d'eau avaient autant d'impact environnemental qu'effectuer un parcours de 2,15 km en voiture. La consommation d'un mètre cube d'eau en bouteille aurait quant à elle un impact équivalent à un parcours de 900 km (si l'eau est produite en Région wallonne) et de 2 000 km si elle est produite ailleurs dans l'Union européenne (AQUAWAL, 2006).
- (15) L'eau en bouteille est de 40 à 200 fois plus cher que l'eau de distribution. Un eurocent permet de consommer 3 litres d'eau du robinet !